

**POLE SPORT**  
**SERVICE COMPÉTITION**  
AD / NS  
01 44 30 28 65

Paris, le 15 juin 2015

**ASA DES ARDENNES**  
**17, Rue Pierre Gillet**  
**BP 226**  
**08102 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex**

**M. Patrick FOSTIER**

**OBJET : 37<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES ARDENNES**  
**Les 5/6 septembre 2015**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**lundi 15 juin 2015**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**R 303**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. <sup>[1]</sup>**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition

*Copie Comité Régional Champagne Ardenne*

---

**<sup>[1]</sup> Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)).*

*En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org), en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

# 37ème RALLYE Régional des ARDENNES

## REGLEMENT PARTICULIER

### 5 et 6 Septembre 2015

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2015 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES, tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation du **37ème RALLYE Régional des ARDENNES** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation :

Monsieur Jean-Paul BACHY, Président de la Région Champagne Ardenne

Monsieur Benoît HURE, Président du Conseil départemental

Monsieur Boris RAVILLON, Maire de Charleville-Mézières

Monsieur Miguel LEROY, Président de la Communauté de Communes Ardennes-Thiérache

Monsieur Jean-Michel SKOCZYPIEC, Maire de Signy-le-Petit

Monsieur Philippe GOBRON, Maire de Tarzy

Monsieur Thierry HUBERT, Maire de Brognon

Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes

Monsieur le Colonel FILLON Commandant du Groupement de Gendarmerie des Ardennes

Monsieur l'Adjudant-chef VERMEULEN, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Signy-le-Petit

### PROGRAMME-HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : Lundi 15 Juin 2015

**Clôture des engagements** : Lundi 24 Août 2015 à minuit

**Parution du road book** : Samedi 29 Août 2015 à 8h00

à retirer de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, au Point Info de l'Office du Tourisme de Signy-le-Petit et le samedi 5 Septembre au même endroit à partir de 8h00 jusqu'à 12h00.

**Les plaques de rallye et les panneaux de portière vous seront remis en même temps.**

**Dates et heures des reconnaissances** : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCE page 4 du présent règlement particulier.

### SAMEDI 5 Septembre 2015 :

**Vérifications Administratives** : de 15h00 à 18h30, Mairie de Charleville-Mézières - Place Ducale à Charleville-M.

**Vérifications Techniques** : de 15h15 à 18h45, Place Ducale à Charleville-Mézières.

**A la sortie des vérifications techniques, chaque équipage a obligation de :**

**-mettre sa voiture de course en PARC FERME Place Ducale à CHARLEVILLE MEZIERES,**

**- et disposer sous la partie mécanique de sa voiture une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures**

**Ceci avant de rejoindre le PARC FERME de DEPART Place de la Mairie de Signy-le-Petit à partir de 18h00 dans l'ordre du passage aux Vérifications.**

**Heures de mise en Parc Fermé de départ (Fin de 1ère étape – passage au parc d'assistance de Signy-le Petit et pointage en avance autorisés) Place de la Mairie de Signy-le-Petit : de 19h00 à 20h00**

**1ère réunion des Commissaires Sportifs** : 17h45, Mairie de Signy-le-Petit,

**Publication heures et ordre de départ** : 21h00 au tableau d'affichage situé à l'entrée de la Mairie de Signy-le-Petit.

### DIMANCHE 6 Septembre 2015 :

**Briefing de la Direction de Course** : Ecrit, remis à l'entrée du Parc Fermé, Place de la Mairie de Signy-le-Petit

**Départ de la 1ère Voiture, 2ème Section** : Parc Fermé de Départ, Place de la Mairie de Signy-le-Petit : **9h00**

**Départ de la 1ère Voiture, 3ème Section** : Parc Fermé de Regroupement, Place de la Mairie de Signy-le-Petit : **10h40**

**Départ de la 1ère Voiture, 4ème Section** : Parc Fermé de Regroupement, Place de la Mairie de Signy-le-Petit : **13h30**

**Arrivée finale** : Parc Fermé de Regroupement, Place de la Mairie de Signy-le-Petit : **15h01**

**Vérifications finales** : Espace Technique Parc Fermé de Regroupement, Place de la Mairie de Signy-le-Petit

**Publication des résultats partiels du rallye** : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent

**Remise des prix** : **Domaine de la Motte-Signy-le-Petit** : voir page 4 Article 10 du présent règlement particulier

### Renseignements utiles :

**ASA des ARDENNES – 17 Rue Pierre Gillet – BP 226 – 08102 CHARLEVILLE-MEZIERES cedex**

**S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites officiels**

**[www.asa-Ardennes.fr](http://www.asa-Ardennes.fr) et [www.sport-auto-champagne-ardenne.com](http://www.sport-auto-champagne-ardenne.com)**


**Tableau d'Affichage** : jusqu'au Samedi 5 Septembre **18h00** : La Croissanterie 56 Place Ducale – CHARLEVILLE-MEZIERES

A partir du Samedi 5 Septembre **18h00** : Hôtel de Ville de Signy-le-Petit.

**J.Claude LEUVREY 06.16.59.18.98 – Laurent TILMANT 06.38.96.98.56 – Morgan BRICHET 06.67.48.76.35**

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, organise, en qualité d'organisateur administratif et technique le  
**37<sup>ème</sup> RALLYE Régional des ARDENNES, les 5 et 6 Septembre 2015,**  
en collaboration avec la Communauté de Communes Ardennes-Thiérache.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser de la FFSA N° 303 En date du 15 Juin 2015  
Et du Comité Régional du Sport Automobile Champagne Ardenne N°06201501

  
FFSA ORGANISATION  
N° R 303  
DATE 15.06.15

## **ARTICLE 1P : ORGANISATION**

### **Comité d'Organisation**

Président : Jean-Claude LEUVREY

Membres : Patrick FOSTIER, Président de l'ASA des ARDENNES, Maurice NOIRANT / Sylvie KONIECZNY, trésoriers, Mickael SENSIQUE, Secrétaire, Laurent TILMANT, Patrick FOSSIER, Freddy COLLET responsables des Commissaires, Florent MARTIN, distribution du Road-Book, Morgan et Danielle BRICHET, Responsables Communication, tous membres de l'ASA ARDENNES et l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASA des ARDENNES.

**Secrétariat Rallye : ASA des ARDENNES/Maurice NOIRANT-Sylvie KONIECZNY, 59 rue de la Roche –  
08330 - VRIGNE-Au- BOIS - Téléphone : 03.24.52.13.61**

Permanence Rallye : ASA des ARDENNES/P.FOSTIER, 17 Rue du Petit Bois BP 226-08102 Charleville-Mézières Cedex

**Organisateur technique :** Jean-Claude LEUVREY, Lic.0201/88

### **1.1P OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Maryse THOMAS, Lic.0204/3123

Commissaires Sportifs : membres : Marie-Jo MARTIN, Lic.0207/49323 - Daniel VERNALDE, Lic.0201/3111

Directeur de Course (PC) : Jean-Charles BIDAL, Lic.0305/1625

Directeur de Course Adjoint (PC) : Michael LACHERE, Lic.0112/58237

Adjoint à la Direction de Course (PC) : François JARDIN, Lic.1303/20414 - Fabrice OUDART, Lic.0203/8912

Adjoint à la Direction de Course (ES) : Pascal POINSENET, Lic.0203/8910, Patrick JOVE, Lic.0203/128187

Médecin Chef : Alain CUSIMANO, Lic.0203/22746

Commissaire Technique responsable : Marc CHARBONNEAU, Lic.0202/47435

Commissaires Techniques : Régis THILMANY, Lic.0101/110645, Michel LEBEAU, Lic.0101/8842

Chargés relations avec les concurrents : Bernard BUSSEAU, Lic.0306/1503

Voiture Tricolore : Patrick FOSTIER, Lic.0201/1362

Voiture Balai : Christian MARTIN, Lic.0207/35422

Juges de faits : - J.François ROUSSELLE, Lic.0112/2589 – Hubert GUYOT, Lic.1313/137484

Classement informatique :

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, Tous les officiels nommés dans ce règlement sont juges de faits.

### **1.1.P ELIGIBILITE**

Le **37<sup>ème</sup> RALLYE Régional des ARDENNES**, compte pour La Coupe de France des Rallyes coefficient 2 et les challenges rallyes du Comité Régional Champagne Ardenne.

### **1.3.P VERIFICATION**

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **Vérifications Administratives : Samedi 5 Septembre** de 15h00 à 18h30, Mairie de Charleville-Mézières - Place Ducale à Charleville-Mézières.

**Vérifications Techniques** : le Samedi 5 Septembre 2015 de 15h15 à 18h45, Place Ducale à Charleville-Mézières.

Les vérifications finales seront effectuées à Auvillers-les-Forges – 9 Place de la Mairie – Garage Frédéric RIMBEAUX  
Taux horaire de la main d'œuvre :60€

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Conforme au règlement de la FFSA.

## **ARTICLE 3P : CONCURENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement de la FFSA.

### **3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **37<sup>ème</sup> RALLYE Régional des ARDENNES** doit adresser à  
**ASA des ARDENNES –**

**Maurice NOIRANT-Sylvie KONIECZY, 59 rue de la Roche – 08330- VRIGNE au BOIS**

**avant le Lundi 24 Août 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**

la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée.

**Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de mail, ni de dépôt de la main à la main !!**

**. Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement en LETTRES MAJUSCULES, de façon LISIBLE, sans oublier votre n° de portable (afin que la Direction de Course puisse vous joindre pendant le Rallye et votre adresse (pour le cas où vous seriez bénéficiaire d'un chèque lors de la remise des prix).**

3.1.10P. Le nombre d'engagés maximum est fixé à 100. Au-delà de 100 demandes reçues : elles seront mises en liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (**cachet de la poste faisant foi**)

### 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
  - \* 300 € (280€ si 1 membre de l'équipage est licencié à l'ASA des Ardennes et 270€ pour les équipages 100% licenciés ASA des Ardennes)
  - \* 280€ si l'équipage a participé aux Rallyes du Nord de l'Alsne, à savoir : Vervins les 11 et 12/04 2015 et/ou Routes Picardes les 18 et 19/07
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASA des ARDENNES. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « **Forfait** » avant le 24 Août 2015 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30 % pour les demandes de forfait reçues 7 jours francs avant l'épreuve ; de 50 % pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit : **courrier ou mail.**

### 3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.2 Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015 Le Départ du Parc Fermé de Départ de Signy-le-Petit se fera dans l'ordre croissant des numéros, Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes à la Coupe de France dans son Comité de rattachement.

**ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :** Conforme au règlement standard des Rallyes 2015 de la FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard des Rallyes 2015 de la FFSA.

4.3P. ASSISTANCE : Conforme au règlement standard des Rallyes 2015 de la FFSA.

*Pour les Assistances groupées : une demande doit être faite auprès de l'organisateur*

Dans le parc d'assistance du Centre Ville de Signy-le-Petit, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité minimal de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans  
De disposer sous chaque voiture de course d'une bâche étanche (3m X 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De disposer sous la partie mécanique du véhicule d'assistance une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue du Rallye : pas de poubelles, tâches de gras et autres !!

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

**PARC PLATEAU OBLIGATOIRE :** L'organisateur met à disposition des équipages un parc où chaque plateau sera stationné, à Charleville-Mézières : Parking du Petit Bois et Signy-le-Petit : Zone Artisanale.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURE :

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-321 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012),

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation Avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas, cet emplacement ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2015.

**ARTICLE 5P : PUBLICITE :** Conforme au règlement standard des Rallyes 2015 de la FFSA.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road Book.

### **ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 6.1.P. DESCRIPTION

Le 37<sup>ème</sup> RALLYE Régional des ARDENNES représente un parcours total de 106 kms

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.90 kms

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 et 5 Brognon 6.7 Kms et 2,4 et 6 Signy-le-Petit – Tarzy 6.6 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire »

6.2.P. RECONNAISSANCES : Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du Code de la Route.

#### 6.2.4P CARNET DE CONTROLE

Un formulaire de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce feuillet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement le 5/09, au CH d'entrée Des Vérifications.

.../...

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleur, indiquer eux même **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le Road Book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.**

Tout retour en arrière, tout fractionnement et / ou bouclage de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.  
**Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

**6.2.6P Les reconnaissances** seront autorisées les Distribution Road Book - Plaques de Rallye et Panneaux Portes

Samedi 29 Août 2015	8h30 à 17h00	Office du Tourisme Signy-le Petit 8h00 à 12h00 et 14h00/16h00
Samedi 5 Septembre 2015	8H30 à 13h00	Office du Tourisme Signy-le Petit 8h00 à 12h00

**6.2.7P PENALITES : Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015**

**ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE : Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015**

**7.1.P LE DEPART**

Il sera donné pour la 1<sup>ère</sup> étape le SAMEDI 5 Septembre de la Place Ducale à CHARLEVILLE à partir de 18h00 pour la 1<sup>ère</sup> voiture entrée audit Parc, Place Ducale à CHARLEVILLE MEZIERES, ceci afin de rejoindre le PARC FERME de DEPART Place de la Mairie de Signy-le-Petit.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, il sera donné le 6 Septembre du Parc Fermé de Départ, Place de la Mairie de Signy-le-Petit à partir de 9h00 dans l'ordre croissant des numéros.

**7.2. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chef de poste : chasubles oranges avec Fonction  
 Commissaires de route : Chasubles ou combinaisons oranges

**ABANDON : il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C le plus rapidement possible au : 00.00.00.00**

**ARTICLE 8 : RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015**

- Toute réclamation devra être établie en accord avec les stipulations du Code Sportif International (Art.13)
- Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les Concurrents, accompagnée d'une somme de 690 € montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.
- Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément à l'article 14 du Code Sportif International (caution de 3300 €)

**ARTICLE 9 : CLASSEMENT :**

Conforme au Règlement standard des Rallyes 2015

**ARTICLE 10 : PRIX – COUPES**

**CLASSEMENT GENERAL**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
300€	200€	100€

**CLASSEMENT PAR CLASSES**

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Plus de 10 partants	Engagement	2/3 Engagement	1/2 Engagement
De 6 à 10 partants	Engagement	1/2 Engagement	1/3 Engagement
De 2 à 5 partants	1/2 Engagement	1/3 Engagement	
1 partant	1/3 Engagement		

**10.1.P REMISE DES PRIX**

**En partenariat avec la Communauté de Communes Ardennes-Thiérache, elle se déroulera le**

**Dimanche 6 Septembre au Domaine de la Motte à Signy-le-Petit à 16h45**

**Après tirage au sort, Une coupe par épreuve spéciale sera remise à un commissaire par le Directeur de Course délégué à l'épreuve spéciale**

Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine qui suit l'épreuve.